

Retraites : des conditions sine qua non, par François Chérèque

LE MONDE | 12.05.03 | 13h31

Nous y sommes. A l'issue de la démonstration de force du 13 mai, le gouvernement devra dire comment il a entendu les salariés, ceux du privé comme ceux du public. Sa réponse constituera un tournant décisif face à l'un des plus grands défis sociaux de ces cinquante dernières années : sauver notre système de retraites par répartition, c'est-à-dire préserver la solidarité entre les générations pour faire face à la vieillesse.

Si nous ne faisons rien, celui-ci ne tardera pas à exploser, laissant place à d'autres mécanismes infiniment plus individualistes et inégalitaires. Ce serait, disons-le, une immense défaite collective et la fin d'une certaine idée du contrat social. Il y a donc urgence à réformer. De ce point de vue, le choix maintenu et déterminé de la répartition est un premier acquis de la réforme. Faudrait-il pour autant s'en contenter ? Certainement pas.

Au contraire, nous avons la conviction, à la CFDT, que cette réforme ne peut être acceptable que si elle apporte plus d'équité, de liberté et de démocratie sociale, principes qui lui donneront sens et permettront adhésion et cohésion.

Plus d'équité, pour commencer. Le creusement des inégalités sociales ne fut pas pour rien dans le séisme du 21 avril 2002. Nous ne l'avons pas oublié. Ceux qui viennent de célébrer son premier anniversaire devraient, eux aussi, s'en souvenir. Si le gouvernement veut faire rentrer dans le jeu du débat démocratique toute une partie de la population qui s'est réfugiée dans l'abstention ou la contestation il y a un an, il faut d'abord la réintégrer dans un contrat social équitable. Il ne s'agit donc pas seulement de résoudre une équation budgétaire, mais de repenser l'organisation de la justice sociale.

C'est pourquoi nous exigeons, en particulier pour les catégories les plus modestes, un coup d'arrêt à la dégradation des pensions. A cet égard, il est absolument indispensable de garantir un haut niveau de pension pour les salariés qui ont passé l'essentiel de leur carrière au smic. Il est tout aussi impératif de permettre un départ avant 60 ans à tous ceux qui, parce qu'ils ont commencé à travailler très jeunes, totalisent déjà plus de quarante annuités de cotisation, sans en tirer le moindre bénéfice. De la même manière, la prise en compte de la pénibilité de certaines professions constitue un enjeu de justice sociale.

Nous attendons le gouvernement sur ce sujet, non seulement nous, organisations syndicales, mais tous les salariés qui connaissent la souffrance au travail. Cette volonté de justice sociale doit également s'appliquer à réduire les inégalités dans la fonction publique, via la prise en compte de primes dans le calcul des pensions des fonctionnaires, auxquels un effort particulier va être demandé. Le gouvernement s'appuie sur le principe d'équité pour harmoniser les conditions du public et du privé face à la retraite, et pour préserver les générations à venir de cotisations trop lourdes. C'est au nom de ce même principe d'équité que le gouvernement doit entendre nos exigences.

Plus de liberté ensuite. Les hommes et les femmes veulent désormais avoir le choix, ils veulent pouvoir arbitrer librement, à partir d'un certain âge, entre revenus et temps libre, entre poursuite du travail et retraite. Comment répondre à cette aspiration ? Le système malus/bonus que propose le gouvernement n'augmentera la liberté de choix des salariés qu'à la condition que les malus ne soient pas hors de prix.

Or, dans l'état actuel des propositions, le niveau des pénalités attachées aux années non cotisées sera, dans bien des cas, dissuasif. Il faut, au contraire, notamment dans le secteur privé, limiter le coût des années non cotisées. Et, pour cela, faire en sorte que deux ou trois années de cotisations manquantes n'entraînent pas une dégradation excessive du niveau de pension. Au besoin, le salarié, s'il le souhaite, doit pouvoir racheter ces années manquantes. Si tel n'est pas le cas, la réforme débouchera sur une liberté théorique pour la majorité des intéressés.

Le choix entre temps libre et revenus doit pouvoir aussi s'exercer durant la vie active. Il faut donc tenir pleinement compte des années de temps partiel dans le calcul des pensions - une mesure qui concerne de très nombreuses femmes - si l'on veut favoriser la liberté de chacun dans l'organisation de son temps et de son cycle de vie. Sans quoi cette liberté promise restera une idée sans usage.

Plus de démocratie, enfin. De démocratie sociale, devrait-on dire, mais l'une peut-elle vraiment prospérer sans l'autre ? Nous aurons besoin en effet d'un dialogue social de grande qualité dans les années qui viennent. Car on se tromperait lourdement en considérant cette réforme des retraites comme un travail achevé : c'est au contraire un long processus qui s'engagera demain à partir de ces premières décisions. Déjà des rendez-vous sont annoncés entre les partenaires sociaux et le gouvernement pour ajuster les mesures, les adapter aux évolutions économiques et sociales que nul ne peut prévoir précisément aujourd'hui.

Bref, parce que cette réforme nécessite un pilotage concerté sur la durée, elle requiert aussi un dialogue social continu et ouvert. Du même coup, la négociation ne peut se réduire à la seule question de l'allongement des durées de cotisation. La possibilité de jouer sur les autres paramètres doit rester ouverte. De fait, il faudra agir en fonction de la conjoncture économique, des résultats de la croissance, du niveau du chômage en général et de celui des salariés âgés en particulier. Concrètement, nous devons nous réserver l'opportunité de négocier à l'avenir sur le montant des cotisations et sur le niveau des pensions. Sans quoi, au nom d'un nouveau dogme, nous n'aurions fait que substituer de nouvelles rigidités aux anciennes.

Ce besoin de démocratie vaut dès à présent. Car c'est aujourd'hui que nous jugeons de la capacité d'écoute du gouvernement. Si le gouvernement entend nos exigences, nous assumerons toutes nos responsabilités. Mais si notre volonté d'améliorer ce projet de loi n'est pas entendue, alors nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour l'y contraindre. C'est désormais au gouvernement de répondre et de démontrer que les portes de la réforme ne sont pas définitivement closes.

Pour le moment, nous l'avons dit, le compte n'y est pas. C'est donc dans la rue que nous allons faire entendre ce qui ne l'a pas été dans la concertation. Peser plus fort pour réformer juste et mieux, c'est le sens de notre appel à la mobilisation de tous les salariés le mardi 13 mai.

Plus d'équité, plus de liberté de choix et plus de démocratie sociale. Ces mots doivent être les principes politiques de la réforme. Le gouvernement ne les ignore pas : il lui reste seulement à les prendre au sérieux et à en tirer toutes les conséquences concrètes pour les salariés. Ce sont les conditions que la CFDT met à son soutien à la réforme. Elles sont tout aussi claires et cohérentes qu'elles sont fermes et exigeantes. Voilà ce que nous voulons : rien que ça, mais tout ça.

François Chérèque est le secrétaire général de la CFDT.

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 13.05.03

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Monde** 2003

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

[Politique](#) de confidentialité du site. [Besoin d'aide ? faq.lemonde.fr](#)